

**Question orale de M. Desmet : Avenue Kersbeek.**

**M. Desmet** rappelle que le revêtement du tronçon ucclais de l'avenue Kersbeek a été réasphalté récemment. Une phase de test est en cours sur cet espace afin de limiter à 30km/heure la vitesse de déplacement des véhicules motorisés.

M. Desmet aimerait donc savoir si des contacts ont été pris avec les autorités forestoises afin d'harmoniser les interventions, même si le principe de l'autonomie communale n'impose pas de facto une telle collaboration. Il serait opportun de connaître les réponses que, le cas échéant, la commune de Forest aurait fournies à ce propos.

M. Desmet souhaiterait également avoir des éclaircissements sur les raisons qui ont amené les services communaux à estimer nécessaire le renouvellement asphaltique de la voirie et à opter pour le maintien en l'état des trottoirs.

**M. l'Echevin Biermann** confirme que l'avenue Kersbeek traverse les territoires d'Uccle et de Forest. La vétusté du revêtement asphaltique, dont l'installation remontait à une vingtaine d'années, ainsi que les dommages consécutifs aux nombreux travaux entrepris, qui ont fini par altérer la résistance de ce revêtement aux charrois, ont amené les services communaux à envisager son renouvellement.

Pour ce qui concerne l'installation d'une zone 30, M. l'Echevin Biermann précise que de nombreux riverains se sont manifestés pour signaler les problèmes de vitesse constants qui affectent cette voirie et que la présence d'une école rend d'autant plus préoccupants. Suite aux contacts établis, les responsables de la commune de Forest ont signalé qu'une très grande partie de son territoire, dont l'avenue Kersbeek, va passer en zone 30. Uccle a donc pris les devants en répondant à cette problématique par l'aménagement de la phase test pour la zone 30 et l'installation de chicanes.

**M. Desmet** souhaite avoir des précisions quant à l'asphaltage forestois tout en rappelant qu'il ne remet évidemment pas du tout en cause le principe de l'instauration d'une zone 30. Il remarque notamment que, lorsqu'on débouche de la rue Gatti de Gamond, après un tronçon superbement macadamisé et un petit dos-d'âne, il faut faire face à un asphaltage pour le moins discutable du côté forestois.

**M. l'Echevin Biermann** précise que les réponses obtenues de la part de l'administration communale de Forest concernent la limitation de vitesse et non le revêtement asphaltique.

**M. Desmet** signale que de nombreux trottoirs ucclais, sans être complètement défoncés, laissent néanmoins à désirer car les voitures autorisées à stationner partiellement sur les zones réservées aux piétons finissent par y causer des dommages. Par conséquent, il souhaiterait savoir si le Collège envisage de procéder à une rénovation des trottoirs.

**M. l'Echevin Biermann** répond que le Collège pourrait envisager une telle rénovation, en précisant toutefois que, selon le service de la Voirie, les trottoirs sont encore en bon état pour l'instant.